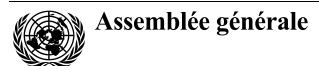
Nations Unies A/57/L.46/Add.1



Distr. limitée 25 novembre 2002 Français Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 21 b) de l'ordre du jour Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays ou régions

Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Autriche, Botswana, Brésil, Canada, Cap-Vert, Chili, Comores, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Gabon, Grèce, Guinée-Bissau, Irlande, Lesotho, Luxembourg, Malawi, Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigéria, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Swaziland, Suède, Timor-Leste, Zambie et Zimbabwe: projet de résolution

Assistance au Mozambique

Additif

Ajouter à la liste des auteurs du projet de résolution les pays suivants :

Argentine, Australie, Bangladesh, Belgique, Burkina Faso, Chypre, Égypte, Érythrée, Espagne, Éthiopie, Finlande, France, Guinée, Inde, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Malaise, Niger, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan et Togo

02-71036 (F) 251102 251102